

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15059**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Domaine Droit, Economie, Gestion Mention Science politique Spécialité Politique et sécurité

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Toulouse 1 Capitole Modalités d'élaboration de références : CNESER du 19 avril 2011	Université Toulouse 1 Capitole, Président de l'université Toulouse 1 Capitole

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du master peut exercer les activités suivantes :

- Il élabore les orientations et les objectifs stratégiques des programmes d'action de prévention et de sécurité
- Il définit les objectifs et les moyens de ces programmes
- Il effectue un bilan des actions mises en œuvre et propose des mesures correctives et des axes d'amélioration
- Il recherche et identifie les risques, menaces, atteintes à la sécurité publique, aux lois et aux institutions
- Il organise et contrôle les interventions de sécurité, les mises en sécurité de site et les exercices
- Il contrôle l'application de la réglementation et des lois, des règles et des consignes de sécurité et la sécurisation des sites et des équipements
- Il conseille et apporte un appui technique aux pouvoirs publics, forces de l'ordre, entreprises, clients privés...
- Adapter des savoirs théoriques et pratiques à la résolution des problèmes concrets de sécurité au plan local
- Mettre en œuvre des méthodologies et techniques d'évaluation des formes et niveaux de délinquance, ainsi que des réponses publiques
- Intégrer des problématiques de sécurité dans l'analyse des mutations du système social
- Maîtriser les approches internationale et comparée des problèmes et réponses en matière de sécurité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Justice
- Administration Pénitentiaire
- Entreprises de sécurité
- Collectivités locales
- Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
- Chargé de mission prévention dans une collectivité locale
- Consultant en sécurité
- Responsable de sécurité dans une entreprise privée
- Secrétaire général de mairie

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2502 : Management de sécurité privée

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1704 : Management de la sécurité publique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 1 30 ECTS

UE 1 Enseignements fondamentaux 14 ECTS

- 1- Sociologie de la déviance
- 2- Politiques publiques de sécurité
- 3- Cadre juridique de la sécurité intérieure : police administrative, police judiciaire
- 4- Histoire des institutions policières
- 5- Système policier français

UE 2 Enseignements spécialisés 16 ECTS

- 1- Police et contrôle social
- 2- Systèmes policiers comparés
- 3- manifestations et maintien de l'ordre

- 4- Douanes et contrôle des frontières
- 5- Administration pénitentiaire et système carcéral
- 6- Polices municipales et sécurité urbaine
- 7- Diagnostics et évaluation des politiques de sécurité
- 6- Cadre juridique et marché de la sécurité privée

Semestre 2 30 ECTS

UE3 Orientation (à choix) 30 ECTS

Choix 1:Voie professionnelle 30 ECTS

Stage professionnel-rédaction d'un mémoire d'application professionnelle

Techniques de recherche-méthodologie du mémoire

Choix 2:Voie recherche 30 ECTS

Rédaction d'un mémoire de recherche

Techniques de recherche-méthodologie du mémoire

Stage

L'étudiant choisit pour l'UE3 du semestre 2 soit la voie professionnelle soit la voie recherche.

Voie professionnelle :

L'étudiant effectue un stage d'une durée minimale de deux mois dont la finalité est la mise en application pratique des enseignements reçus à l'université.

Ce stage donne lieu à la rédaction d'un mémoire d'application professionnelle sanctionné par une note prise en compte pour l'admission au diplôme.

Evaluation et compensation

L'examen du master 2 comporte deux sessions d'examen pour le semestre 1 et une seule session pour le semestre 2.

Les unités d'enseignement non validées donnent lieu à une deuxième session à l'exception de l'UE3 du semestre 2.

Dans le cas où l'étudiant n'est pas admis à la session 1, seules les UE 1 et UE 2 du semestre 1 donnent lieu à une deuxième session.

Toutes les notes de l'UE 3 (semestre 2) seront conservées à la session 2.

Les étudiants ajournés à la session 1 conservent pour la 2ème session uniquement, pour les UE non validées du semestre 1, les notes des matières où ils ont obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne.

Chaque unité d'enseignement est validée individuellement et capitalisée avec acquisition des crédits (ECTS) correspondants dès lors que le candidat y obtient la moyenne.

Pour chacun des semestres, les unités où l'étudiant n'a pas obtenu la moyenne sont validées par compensation lorsque le candidat est admis au semestre.

Chaque semestre est validé individuellement.

Toute note inférieure à 5 sur 20 pourra être déclarée éliminatoire par décision du jury.

Pour être déclaré admis

- au semestre 1, le candidat doit y obtenir une note de moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 et une note supérieure à 0 sur 20 à chaque épreuve.

- au semestre 2, le candidat doit y obtenir une note de moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 et une note supérieure à 0 sur 20 à chaque épreuve.

Pour être déclaré admis au diplôme, le candidat doit être admis au semestre 1 et au semestre 2.

Accès et formation préalable requise

L'octroi du diplôme de master s'effectue après une formation en 4 semestres dont les 2 premiers semestres peuvent être réalisés dans le cadre de parcours du domaine droit, science politique ou de diplôme jugé équivalent.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Oui Composition des jurys : Equipe pédagogique :enseignants-chercheurs et professionnels
En contrat d'apprentissage	X		Non
Après un parcours de formation continue	X		Non

En contrat de professionnalisation	X	Non
Par candidature individuelle	X	Oui Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP Composition des jurys : Equipe pédagogique :enseignants-chercheurs et professionnels
Par expérience dispositif VAE	X	Oui Composition des jurys : enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du 23 juillet 2007

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

2010-2011: 53 candidats, 35 favorables, 20 inscrits

2011-2012: 91 candidats, 40 favorables, 23 inscrits

<http://www.univ-tlse1.fr>

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse 1 Capitole : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne (31) [Toulouse]

Université Toulouse 1 Capitole

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°31506